



Réservé
aux abonnés

Ils menacent un homme pour de la cryptomonnaie : trois jeunes condamnés pour extorsion à Angers

Trois jeunes hommes étaient jugés devant le tribunal correctionnel d'Angers ce vendredi 6 septembre 2024, pour avoir extorqué de l'argent à un homme, à Angers (Maine-et-Loire), en juin et juillet 2024. Ils avaient menacé la victime avec un pied-de-biche et un couteau pour lui soutirer des cryptomonnaies.



Les trois jeunes prévenus ont présenté leurs excuses à la victime. | ARCHIVES MARC ROGER/OUEST-FRANCE

Ouest-France Julie ECHARD.

Publié le 06/09/2024 à 18h25

Journal numérique



« **Son appart, il ne peut plus y mettre les pieds, il ne vit plus à Angers. Il a peur de vous** », assène Anaïg Le Noan, avocate de la victime. Le 10 juillet 2024, vers 17 h 30, le jeune homme s'est retrouvé nez à nez avec un homme armé d'un pied de biche, qui vient de défoncer sa porte. Il tente de se réfugier dans les toilettes, mais un deuxième homme, qu'il décrit comme un ami, arrive. Tous les deux le menacent et demandent 10 000 €. Selon son récit, on suggère même de lui couper un doigt avec un couteau papillon, trouvé sur place, et de l'envoyer à ses parents.

La victime avait déjà été confrontée à des faits comparables, commis par un autre homme, le 4 juin 2024. Ainsi qu'une effraction chez lui le 17 juillet. Depuis quelque temps, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur son train de vie. « **Je leur ai trop parlé de mes fonds. J'ai trouvé des combines pour gagner quelques euros.** » De l'argent tiré d'escroqueries aux fausses annonces sur Leboncoin, qu'il reconnaît. Au total, on lui a dérobé sous la contrainte 12 500 € en cryptomonnaie.

« Je ne voulais pas lui faire peur »

Ce vendredi 6 septembre, trois hommes étaient jugés pour les faits d'extorsion, devant le tribunal correctionnel d'Angers. La victime a reconnu ses agresseurs. L'analyse de son compte prouve les virements et la vidéosurveillance confirme leur venue.



Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Les trois jeunes hommes reconnaissent les faits, mais minorent la violence de la scène.

« **C'était dans le calme, je ne voulais pas lui faire peur. Il y avait aucun geste agressif** », raconte un des jeunes hommes. « **Je l'ai jamais forcé**, soutient un autre. **C'est lui qui m'a donné parce qu'il avait peur que je porte plainte et que je dénonce ses activités illégales.** » Pour le troisième, il s'agissait seulement de « **casser la porte. Je venais de rater mon bac, il me fallait de l'argent pour partir en vacances** ». Tous manifestent des regrets, et présentent leurs excuses.

« La victime parfaite »

Des arguments peu convainquant pour Jérôme Laurent, du ministère public : « **La victime ayant des choses à se reprocher, elle n'ira pas au commissariat. Ça fait d'elle la victime parfaite.** » Il demande jusqu'à quatre ans de prison pour l'ami de la victime, celui décrit comme

Une erreur de jugement pour Sébastien Naudin, avocat du jeune homme de 20 ans, « **le cerveau machiavélique de la situation parce qu'il vient de banlieue parisienne : il faut arrêter les raccourcis. L'appât du gain, la facilité l'ont poussé à commettre les faits** ».



Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

Abdoulaye Fofana est condamné à deux ans de prison, dont un an avec sursis, ainsi qu'à la révocation d'un précédent sursis d'un an. Yassine Kerrou écope de trois ans, dont un an avec sursis et Abakar Lande de 30 mois, dont un an avec sursis. Ils sont maintenus en détention et devront indemniser la victime d'un peu plus de 15 000 €.

[Justice](#)[Angers](#)[Maine-et-Loire](#)[Faits divers](#)[Violences](#)[Faits divers Anger](#)

Ailleurs sur le web

LA REPRISE PAR PEUGEOT : estimation gratuite et immédiate

Faites estimer votre véhicule en ligne quelle que soit sa marque!

Peugeot | Sponsorisé

[Estimez votre véhicule](#)

Trop de graisse autour du ventre ? Cette astuce matinale fait des merveilles

Nva | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

Vie chère en Martinique : Rodrigue Petitot condamné à un an de pris...

Le tribunal correctionnel de Fort-de-France a condamné ce vendredi à un an de prison avec sursis le leader du mouvement contre la vie chère en Martinique, Rodrigue Petitot, pour ...

Ouest-France

Configurez Nouveau Hyundai TUCSON Hybrid

Configurez Nouveau TUCSON Hybrid, le SUV familiale qui se recharge en roulant.

Hyundai | Sponsorisé

[Configurer maintenant](#)